

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 02 juin 2022

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la Mairie, le jeudi 02 juin 2022, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 30 mai 2022.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Lionel BEAUFORT, Mme Karine COLLET, M. Benjamin GAUTIER, Mme Pascale MARAQUIN, M. Pascal POIRIER.

Absents excusés : Mme Nathalie BOIZARD (donne pouvoir à M. Joël PLANCHENAULT), Mme Christine COMMERE (donne pouvoir à Mme Nathalie FORET-VETTIER), M. Jonathan LEBOURDAIS (donne pouvoir à M. Benjamin GAUTIER), Mme Sylvie VILFEU (donne pouvoir à M. Lionel BEAUFORT).

Absent :

Secrétaire de séance : M. Pascal POIRIER

Ordre du jour

Nbre de membres : 13
Présents : 9
Absent(es) excusé(es) : 4
Absent :
Pouvoirs : 4
Quorum atteint : 7

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Délibération sur l'affichage dématérialisé.
- Information de Territoire Énergie 53 sur les évolutions du tarif.
- Avancement des travaux du cimetière.
- Évolution des logements Méduane Habitat rue de Narbonne.
- Permanences aux Élections Législatives des 12 et 19 juin 2022.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Mobilisation d'une équipe autour du Téléthon pour l'organisation du Village Flash 2022, le 03 décembre.
- Présentation projet Gravel.
- Projet de rencontre avec les associations pour la gestion des réservations de la salle des Associations.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- RPE : annulation de la conférence, mobilisation des assistantes maternelles pour la fête de la musique.
- Enfance jeunesse : convention école privée, rectification tarif du camp Quiberon, bilan journée départementale théâtre d'improvisation.
- Réunion Monti-Accueil du 21 mai 2022.
- Complément d'équipement pour la 5^{ème} classe.
- Questions diverses : date de réunion ouverture des plis appel d'offre restaurant scolaire.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Compte rendu Commissions du 06 et 20 mai 2022.
- Rénovation de la salle des Loisirs : choix du bureau de contrôle.
- Convention CAUE pour étude de la 5^{ème} classe.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

- Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux par Laval Agglo.
- Approbation du RLPI.
- Inscription des élus pour la conférence des territoires le 21 juin 2022.

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES

- Complément de racks à vélos pour les 2 écoles.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 février 2022

Le Compte rendu est approuvé sans observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis
11/05/2022	Habitation	3, Impasse des Chênes	AI 356	910 m2	Renonciation

Devis acceptés :

- ✓ Devis GARAGE BOUCHEZ : 520,90 € pour la vanne EGR et électrovane du Jumper ;
- ✓ Devis LAUNAY : 857,94 € HT pour vidange et entretien du tracteur ;
- ✓ Devis BESSIERE : 1 441.93 € pour la fourniture et pose de néons et alimentation chauffe-eau au Petit Local et au logement du 1^{er} étage ;
- ✓ Devis AGRIAL : 392.34 € pour la clôture de l'accueil de Loisirs côté jardin de la Mairie ;
- ✓ Devis LVR : 2 289,60 € pour les garde-corps salle service jeunesse.

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES**Délibération sur l'affichage dématérialisé**

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1er juillet, la publicité des actes des **communes de plus de 3 500 habitants** sera exclusivement assurée sous forme électronique, sur le site de la commune.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. **A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique** (article L.2131-1 du CGCT – version au 1^{er} juillet 2022).

Le Conseil Municipal, **CHOISIT**, à l'unanimité, l'affichage et la publication sur papier.

DCM 068/JUIN/2022

Information de Territoire Énergie 53 sur les évolutions du tarif

Le bureau syndical a ainsi décidé à l'unanimité de procéder aux modifications suivantes par voie d'avenant valables jusqu'au 31 décembre 2022 pour les bons de commandes / ordres de services passés durant cette période :

- Un coefficient d'augmentation de 7 % est appliqué à l'ensemble des prix du bordereau des prix initiaux, exclusion faite de ceux relatifs aux opérations de prestations intellectuelles.
- Pour ne pas impacter le budget 2022, le bureau syndical a décidé de recourir à un emprunt d'1,5 million d'€uro afin de lisser la prise en charge sur 7 ans.
- Cette décision s'appliquant aux marchés en cours, la consultation en vue de conclure les nouveaux marchés sera lancée avant l'été pour une attribution au cours du dernier trimestre de manière à s'appliquer au 1er janvier 2023.
- Par cette mesure exceptionnelle au vu du contexte tout aussi exceptionnel, avec le bureau syndical, Territoire Énergie 53 a la volonté d'apporter son soutien à l'économie pour maintenir le programme de travaux.

Pour autant, Territoire Énergie 53 est conscient que cette mesure ne prend pas en compte l'intégralité des augmentations de prix mais a également l'obligation de maintenir la capacité à investir du syndicat.

Avancement des travaux du cimetière

Le démarrage du chantier d'enlèvement des monuments dangereux ou des concessions non renouvelées a débuté fin mai. Il se poursuivra en juin.

L'espace « cimetière enfants » va être réorganisé. L'enlèvement de 4 tombes constatées en l'état d'abandon sera réalisé. Un contact avec les familles est en cours pour déplacer 2 tombes avec concessions non échues et entretenues.

Évolution des logements Méduane Habitat rue de Narbonne

Les logements de Méduane Habitat, rue de Narbonne sont arrivés à 15 ans de location. Ils peuvent désormais être mis en proposition de vente.

Permanences aux Élections Législatives des 12 et 19 juin 2022

Les Élections Législatives (Députés) auront lieu les 12 et 19 juin 2022.

Les permanences, sous réserves de modification, sont réparties entre les élus, avec la participation de jeunes Montignéens (ex conseillers municipaux enfants, volontaires). La Municipalité les remercie.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES 2022		
Permanences	Dimanche 12 juin 2022	Dimanche 19 juin 2022
8h00 à 10h30	- Sylvie VILFEU - Pascale MARAQUIN - Aubin BEUNARD	- Nathalie FORET-VETTER - Christine COMMERE - Axel COULON
10h30 à 13h00	- Pascal POIRIER - Karine COLLET - Nathalie BOIZARD	- Pascale MARAQUIN - Pascal POIRIER - Benjamin GALLET
13h00 à 15h30	- Joël PLANCHENAULT - Gérard TRAVERS - Fernand LUET	- Christelle PLANCHENAULT - Karine COLLET - Jonathan LEBOURDAIS
15h30 à 18h00	- Nathalie FORET-VETTER - Christelle PLANCHENAULT - Nathalie BOIZARD	- Joël PLANCHENAULT - Sylvie VILFEU - Benjamin GAUTIER

3 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Mobilisation d'une équipe autour du Téléthon pour l'organisation du Village Flash 2022, le 03 décembre

Une réunion a eu lieu le 16 mai avec la présence de 9 montignéens et 4 excusés. Il en est ressorti la reconduction d'actions des années précédentes mais aussi de nouveaux projets avec un programme qui débutera le samedi 26 novembre pour le lancement de la semaine Téléthon :

☞ Proposition de démarrer la semaine du Téléthon par un relais des 7 clochers avec des coureurs. Un tour du terrain de football pourrait être réalisé avec des enfants. Le départ serait prévu à 8 heures et l'arrivée vers 17 heures.

☞ Une retraite aux flambeaux et une mise en lumière des décors de Noël pourraient terminer la journée.

☞ Faire appel à des talents (confiture, peinture.....) pour réaliser les objets ou denrées à vendre au Téléthon.

La prochaine réunion est prévue le lundi 5 septembre à 18 h 00

Présentation projet Gravel

Il s'agit de la mise en place d'une station « Cyclo/Gravel » proposée par Laval Tourisme en collaboration avec les Cyclo/VTT de Laval Agglo.

Un contact est en cours pour une proposition d'un circuit complémentaire (L'Huisserie – Montigné – Ahuillé) dans le but de mettre en valeur le patrimoine commun de L'Huisserie et de Montigné : « circuit des mines ».

Projet de rencontre avec les associations pour la gestion des réservations de la salle des Associations

La salle des Associations est de plus en plus utilisée.

Une suggestion a été émise : mettre un calendrier à disposition dans la salle pour que chaque association puisse inscrire les dates retenues. Un contrôle serait effectué tous les mois pour suivre la gestion des utilisations.

Afin de mettre en place le calendrier et d'utiliser au mieux les salles entre les associations, une réunion sera fixée ultérieurement. Il sera également proposé un lieu de rangement pour le matériel.

Compte rendu Commission Communication du 30 mai 2022

La Commission Communication a travaillé sur Le Petit Montignéen et le guide pratique. Ils sont en cours de conception et d'édition chez l'imprimeur. Ils seront distribués début juillet.

Questions diverses

☆ Remerciements de l'ASLM pour le « Vide Grenier » :

« Vous avez participé et collaboré à la réussite du Vide Grenier à Montigné. C'est une édition remarquable qui figure parmi les éditions les plus abouties et les plus importantes. Une édition qui a pu se tenir après 3 ans d'absence et que l'on savoure d'autant plus ! Bravo à vous et nous vous remercions de nous accompagner dans cette belle aventure »

« Ces réussites, nous vous les devons, si le Vide Grenier de Montigné a acquis une telle notoriété, c'est grâce à vous, les partenaires, les bénévoles, la municipalité, la marque de confiance est bien présente, la bonne humeur n'est jamais bien loin. Nous vous remercions de votre collaboration fructueuse et sincère »

4 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

RPE : annulation de la conférence, mobilisation des assistantes maternelles pour la fête de la musique

↳ RPE : annulation de la conférence :

Une conférence sur l'alimentation devait avoir lieu le mardi 17 mai 2022. Elle était destinée aux assistantes maternelles et parents. Celle-ci a été annulée faute de participants (6 personnes).

↳ Mobilisation des assistantes maternelles pour la fête de la musique :

Les assistantes maternelles et la MAM ont confectionné des instruments de musique sur 2 mardis soirs dans la salle du RPE.

Enfance – Jeunesse : convention école privée, rectification tarif du camp Quiberon, bilan journée départementale théâtre d'improvisation

↳ Convention et subvention école privée :

Le forfait par élève est égal au coût moyen par élève constaté à l'école publique de Montigné (maternelle et primaire). Pour l'année 2021, il est fixé à 573,00 € (maternelle et primaire confondus).

L'effectif étant de 54 élèves domiciliés sur la Commune, le montant de la subvention est de 30 942,00 €. Celle-ci sera versée en trois fois : 40% en juin, 40% avant le 31 août et 20% en octobre.

Le Conseil Municipal :

↳ **FIXE** le montant de la subvention allouée pour l'école privée Sacré Cœur d'un montant de 30 942,00 €, soit 573,00 € X 54 élèves,

↳ **AUTORISE** le Maire, conformément au contrat d'association conclu entre l'Etat et l'école du Sacré-Cœur, à signer la convention annuelle de forfait communal sur ces bases.

DCM 069/JUIN/2022

↳ Rectification tarif du camp Quiberon :

Complément de la délibération 064/AVRIL/2022

Les camps s'effectuent en intercommunalité avec Ahuillé. Les tarifs validés par le Conseil Municipal d'Ahuillé sont sensiblement plus élevés. Il y a lieu de réviser ceux de la commune :

Dégressivité de 5 à 10%, en fonction du quotient familial, par rapport au tarif le plus élevé (Tranche 3).

	Tranche 1 QF < à 900 €	Tranche 2 900€< QF < 1200 €	Tranche 3 QF >1200 €
Camp Mer «Embruns & sable chaud »	117,00 €	123,50 €	130,00 €
Mini-Camp « Sportif »	63,00 €	66,50 €	70,00 €
Stages « Equitation »	54,00 €	57,00 €	60,00 €
Bivouac « Découverte »	31,50 €	33,25 €	35,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'ajustement des tarifs du camp Mer tel que ci-dessus.

DCM 070/JUIN/2022

↳ Bilan journée départementale théâtre d'improvisation :

30 jeunes issus des communes de Evron, St Georges le Fléchar, Laval, Changé et Montigné se sont retrouvés une journée, pour confronter leurs techniques dans une ambiance de partage et de mixité entre les groupes.

La journée s'est achevée par un spectacle de professionnels. 60 personnes ont assisté à l'évènement.

Un film de cette journée a été réalisé et transmis ainsi que des photos.

↳ Service civique :

Le service civique effectué par Emma BERTRON arrive à échéance. Un bilan sera réalisé avec la ligue et Anne-Sophie LEGOURD (référente) le vendredi 3 juin 2022.

Il est proposé de reconduire une mission pour la rentrée 2022 sur les thématiques suivantes :
 ➤ Communication et soutien administratif auprès de l'association Monti-Accueil.

↳ Commission sociale :

Une réunion est prévue le lundi 20 juin 2022 afin de planifier le portage des repas du mois d'août 2022.

Réunion Monti-Accueil du 21 mai 2022

En présence d'une habitante de Montigné qui fait partie de la protection civile, la réunion a permis de comprendre les us et usages des Ukrainiens afin de faciliter l'accueil dans le quotidien.

Les prochaines rencontres auront lieu le lundi soir afin de faciliter la présence des familles qui se sont portées hébergeuses. La prochaine réunion est prévue le 13 juin 2022.

Certaines communes prennent en charge les frais de services périscolaires des enfants Ukrainiens qui sont accueillis dans les familles afin de ne pas en incomber la charge à celle-ci.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le principe de prendre à sa charge les frais d'accueil périscolaire pour les enfants Ukrainiens qui seront accueillis dans la commune.

DCM 071/JUIN/2022

Complément d'équipement pour la 5^{ème} classe

La 5eme classe sera quasiment équipée avec le matériel existant. Un devis est soumis pour un complément à hauteur de : 2 515.73 € TTC. Dans ce devis, du matériel (hors équipement pour la 5ème classe) a été budgétisé. Il est proposé de ne valider que le mobilier pouvant être mutualisé entre les enseignants et le complément de mobilier pour la classe supplémentaire :

↳ Soit un total de 1912.57 € TTC.

Le nouvel enseignant risque d'avoir des demandes supplémentaires suite à son installation.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis d'équipement complémentaire pour la 5^{ème} classe d'un montant de 1 912,57 € TTC.

DCM 072/JUIN/2022

Pour information, l'école est labellisée « Éco-école » pour son engagement autour de ses actions de développement durable. A ce titre, elle a reçu le deuxième prix « ECOLOUSTIQUE ».

Questions diverses

☞ Dates de réunion de l'ouverture des plis appel d'offre pour la restauration scolaire :

L'appel d'offre pour la fourniture des repas du restaurant scolaire pour l'année 2022-2023 se terminait le 31 mai 2022. Une date d'ouverture des plis est à définir.

Le DGS de la Commune de Cossé-le-Vivien a informé les élus qu'une augmentation des tarifs de 4% sera appliquée en septembre 2022.

Au cas où ce prestataire serait retenu, la Commission devra étudier l'impact de cette augmentation sur le tarif aux familles et l'impact financier pour la collectivité. Le résultat sera présenté lors du Conseil Municipal de juillet.

5 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Compte rendu Commissions du 06 et 20 mai 2022

☞ Devis :

✓ Pétoulet :

Un devis pour rénover la lumière extérieure a été demandé :

- BESSIERE : 627,24 €
- SMEC : 666,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de BESSIERE d'un montant de 627,24 € TTC.

DCM 073/JUIN/2022

✓ Salle espace jeunesse :

Afin d'obtenir l'agrément pour la salle dédiée au service jeunesse, l'installation de 4 gardes corps aux fenêtres est nécessaire. 2 devis ont été proposés :

- LVR : 477,00 € HT l'unité soit 2 289,00 € TTC ;
- PROLIANS : 900,00 € HT l'unité soit 3 600,00 € TTC.

Dans le cadre de ces délégations, M. le Maire a validé le devis de LVR d'un montant de 2 289,00 € TTC.

☞ Travaux réalisés :

Différents travaux ont été réalisés sur la commune :

- ☞ Électricité dans la cave rue Joseph Peigner : 1 441,93 € devis BESSIERE ;
- ☞ Pose d'un écran dans la salle des Associations ;

↳ Pour information : une dératisation a été réalisée rue Joseph Peigner et rue des Hortensias (SAUR).

↳ Lotissement du Coudray :

Les problèmes de raccordement du téléphone à la fibre persistent et il ne peut se faire, pour l'instant qu'avec l'ADSL.

Le raccordement à la fibre est gratuit alors que l'ADSL est facturé 119,00 €.

La commune s'engage à obtenir le remboursement du montant de raccordement à l'ADSL de 119,00 € aux nouveaux habitants du lotissement auprès de l'opérateur ORANGE.

La commune n'est pas responsable de cette situation qui incombe à la Société ORANGE.

↳ Parcelle n°13 :

Le prix de vente actuel de cette parcelle est de 59,90 € le m². Elle est difficile à aménager d'où le désistement de nombreux acquéreurs. Il est proposé de la mettre à 54,90 €.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** de mettre le prix de vente de la parcelle n°13 à 54,90 € afin de faciliter sa vente.

DCM 074/JUIN/2022

↳ Lotissement de la Paillardière :

Le compteur électrique de la dernière parcelle (n°4) est toujours provisoire. Comme les précédentes parcelles, la commune prend en charge l'installation du compteur définitif pour un montant de 1 107,36 € TTC (devis fourni par Enedis).

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'installation du compteur définitif d'un montant de 1 107,36 € par Enedis.

DCM 075/JUIN/2022

Rénovation de la salle des Loisirs : choix du bureau de contrôle

3 bureaux de contrôle ont répondu concernant les missions SPS, diagnostic amiante : SOCOTEC, APAVE et QUALICONSULT.

MISSIONS	SOCOTEC		QUALICONSULT		APAVE	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Coordination SPS	2 225,00 €	2 670,00 €	2 960,00 €	3 552,00 €	2 907,50 €	3 489,00 €
Contrôle technique CTC	3 695,00 €	4 434,00 €	4 600,00 €	5 520,00 €	3 795,00 €	4 554,00 €
Attestation accessibilité CT	↳ Inclus		↳ Inclus		220,00 €	264,00 €
Diagnostic amiante plomb	1 080,00 €	1 296,00 €	350,00 €	420,00 €	915,00 €	1 098,00 €
Montant HT	7 000,00 €		7 910,00 €		7 837,50 €	
Montant TTC		8 400,00 €		9 492,00 €		9 405,00 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'offre de SOCOTEC pour un montant de 8400,00 € TTC

DCM 076/JUIN/2022

☞ Estimation des travaux de la salle des Loisirs :

Le montant des travaux a été évalué par le cabinet CF ARCHITECTURE avec une hausse importante. Il sera présenté après les appels d'offre.

Convention CAUE pour étude de la 5^{ème} classe

La commune a décidé de confier au CAUE l'étude des travaux de création de la 5^{ème} classe.

Le CAUE rappelle à la commune que cette mission n'a pas vocation opérationnelle mais simplement pour but d'éclairer une décision communale, d'en étudier la faisabilité avant le recours à un Maître d'Œuvre.

La Commune de Montigné-le-Brillant apporte :

- Une participation volontaire de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Mayenne est demandée. Cette participation est sans rapport avec le niveau de dépenses engagées par le CAUE au titre de la présente convention.
- Une prise en charge des frais exceptionnels occasionnés par l'opération, engagés à sa demande expresse, et déterminés selon mémoire (relevés, publicité et annonces, exposition éventuelle, tirages complémentaires, etc....)
- La fourniture de tous les éléments d'information et de connaissance utiles au bon travail du CAUE.

Une convention d'une durée de 12 mois doit être signée entre la commune et le CAUE.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention entre le CAUE et la commune et **VALIDE** la participation volontaire de 2 500,00 €.

DCM 077/JUIN/2022

Questions diverses

☞ Courrier :

Le collectif Bocage 53 a fait parvenir un courrier d'alerte concernant un projet d'abattage d'un chêne – chemin du Petit Bois.

Certains chênes ont été marqués mais ne seront pas nécessairement abattus. Il s'agit seulement d'un repère.

☞ Devis Launay :

Un devis supplémentaire de réparation du tracteur est parvenu au secrétariat. Il s'agit de réparer le pont avant de celui-ci plus de l'entretien de pièces d'usure d'un montant de 1 744,79 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis LAUNAY d'un montant de 1 744,79 € TTC.

DCM 078/AVRIL/2022

☞ Dates :

↳ Samedi 4 juin : réunion avec les habitants du Hameau de la Paillardière concernant divers sujets ;

↳ Vendredi 17 juin 2022 : 13 h 30, Commission Travaux.

Des barrières de sécurité seront installées autour de l'espace jeux tant que l'APAVE n'aura pas effectué le contrôle de conformité.

6 LAVAL AGGLOMÉRATION

Présentation du bilan énergétique des bâtiments communaux par Laval Agglo

En début de séance de Conseil Municipal, Mme Delphine GASTINEAU et M. Stéphane LANDRÉ de Laval Agglomération sont venus présenter le bilan énergétique de la commune suite à une étude sur les consommations d'électricité, d'éclairage public, de gaz et d'eau dans l'objectif d'atteindre l'application de la loi sur la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015.

Rappel de la loi :

☑ Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et division par quatre des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;

☑ Réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 (référence année 2012) – objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;

☑ Réduction de la consommation énergétique primaire des énergies fossiles de 30 % en 2030 (référence année 2012) ;

☑ Part des énergies renouvelables portée à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;

☑ Réduction de la part nucléaire dans la production d'électricité à 50 % à l'horizon 2025 ;

☑ Réduction de la pollution atmosphérique (objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques).

☑ Rénovation du parc immobilier en fonction des normes « bâtiment basse consommation » ou assimilées, à l'horizon 2050 ;

☑ Autonomie énergétique dans les départements d'outre-mer à l'horizon 2030 – objectif intermédiaire, 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020 ;

☑ Multiplication par cinq de la quantité de chaleur et de froid renouvelables et de récupération livrées par les réseaux de chaleur et de froid à l'horizon 2030.

La commune possède :

* compteur électrique : 10 bâtiments + 4 sites ;

* compteur d'eau : 9 ;

* éclairage public : 11 armoires de commande pour 251 points lumineux.

L'étude a été effectuée à partir des factures fournies des années 2017 à 2019. Le bilan global des différents sites présente une évolution telle que :

☞ **énergies (électricité, gaz et fuel) :**

- consommation : - 8 % ;

- dépenses : + 7 %.

La différence est essentiellement liée à l'augmentation du prix des énergies.

En 2019, l'éclairage public représente 23 % de la consommation électrique et 24 % des dépenses d'électricité.

☞ **eau :**

- consommation : 300 m³ en 2017 – 216 m³ en 2019 ;
- dépenses : 1 446,00 € en 2017 – 1 239,00 € en 2019.

Le prix moyen du m³ en 2019 pour la commune est de 5,73 € alors que la moyenne nationale au 1^{er} janvier 2018 est de 4,08 €/m³.

La production de la commune de gaz à effet de serre en 2019 représente 68 tonnes équivalent CO₂.

Une attention particulière sera à porter sur :

☞ Les bâtiments : Complexe municipal (Parties salle de loisirs et Ecoles) – Ensemble bâtiments publics du centre bourg (Mairie, salle du Verger, salle Paroissiale, Ludothèque, Bibliothèque et Accueil de Loisirs) ;

☞ L'Eclairage public : futur programme à définir

☞ La consommation d'eau : Point sur inventaire des compteurs/factures – Vérification des débits sur points d'eau (installation de limiteurs débit sur robinet et douche)

Approbation du RLPI

Le Règlement Local de Publicité intercommunale (RLPI) est un document qui régit de manière plus restrictive que la règle nationale, la publicité, les enseignes et les pré-enseignes sur un territoire. Il permet de lutter contre la pollution et les nuisances, de maîtriser la publicité et les enseignes en entrées de ville et de sauvegarder le patrimoine naturel.

Le Règlement Local de Publicité se compose de trois pièces principales :

① un **rapport de présentation** qui s'appuie sur un diagnostic, définit des orientations et objectifs et explique les choix retenus ;

✱ Diagnostic

Pour règlementation :

- ⇒ répartition des publicités et pré-enseignes sur Laval Agglomération ;
- ⇒ les principales non-conformités des publicités ;
- ⇒ les enseignes (en façades ou au sol, en toitures, les temporaires) ;
- ⇒ les enjeux (historiques et commerçants, les paysages naturels, urbains, les quartiers...).

✱ Orientation

- 1) Préserver les paysages naturels et urbains ;
- 2) Valoriser le paysage ;
- 3) Veiller à la qualité paysagère des zones résidentielles ;
- 4) Accompagner la dynamique commerciale des zones d'activités ;
- 5) Assurer la visibilité des acteurs locaux tout en préservant la qualité paysagère.

② un **règlement** détaillant le zonage et les dispositions s'appliquant à chaque zone ;

③ des **annexes** : les documents graphiques faisant apparaître sur l'ensemble du territoire les zones identifiées par le RLPI et les limites de l'agglomération fixées par

le maire sont également représentées sur un document graphique avec les arrêtés municipaux fixant lesdites limites.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal **APPROUVE** le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RPLI) de Laval Agglomération.

DCM 079/JUIN/2022

Le rapport du RPLI est mis à disposition pour consultation au secrétariat de la Mairie.

Inscription des élus pour la conférence des territoires le 21 juin 2022

Quelques élus se sont inscrits pour la conférence des territoires qui aura lieu le 21 juin 2022 de 16 h 00 à 19 h 15.

7 INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Complément de racks à vélos pour les 2 écoles

2 racks à vélos supplémentaires vont être fournis aux écoles (1 pour chaque).

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'achat de 2 autres pour être installées à l'accueil périscolaire et à la Mairie.

DCM 080/JUIN/2022

Loyer du « Petit Local »

Le Petit Local est proposé à la location. La surface habitable est d'environ 35 m². Il est proposé de mettre le loyer à 280,00 €/ mois.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le montant du loyer à 280,00 €/mois.

DCM 081/JUIN/2022

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
04/06/2022	10 h 30	Lot de la Paillardière	Rencontre avec les co-lotis
08/06/2022	20 h 00		Photo groupe du Conseil Municipal
10/06/2022	14 h 00		Commission sécurité routière
13/06/2022	18 h 00		Commission Communication
13/06/2022	20 h 00		Commission proximité Conservatoire
20/06/2022	18 h 30		Commission sociale
21/06/2022	16 h 00	Laval Agglo	Conférence des Territoires
23/06/2022	20 h 00		Commission plénière
07/07/2022	20 h 00	Mairie	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 07 juillet 2022 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Visé par le secrétaire,
de séance,

P/Le Maire et par délégation,
Nathalie FORET-VETTIER, 1^{ière} Adjointe,